



Peipin, le 2 février 2023

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Groupe scolaire

04200 PEIPIN

REF : AB _ février 2023

Objet : Service d'accueil minium proposé

Grève du jeudi 7 février 2023

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à la loi du 20 août 2008, n° 2008-780 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Madame la Directrice a bien voulu nous informer **que 3 enseignants participaient au mouvement de grève de mardi 7 février 2023** et suite à la réception de la notification officielle de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, je vous informe que la commune maintient :

- son service de périscolaire du matin et du soir dans les conditions habituelles (7h30 – 8h30 et 16h30 – 18h30 pour **24 enfants maximum**)
- son service de temps méridien et de cantine scolaire dans les conditions habituelles (11h30 – 13h30 pour **76 enfants maximum**)

Pour l'accueil pendant le temps scolaire, la commune envisage de mettre à disposition

3 personnes travaillant habituellement avec le service de la petite enfance.

Il me paraît nécessaire de prendre en compte le droit de grève des enseignants et leurs actions revendicatives tout en permettant à un minimum de parents se trouvant **dans l'impossibilité** de faire garder les enfants de pouvoir vaquer à leurs occupations professionnelles.

Compte tenu de l'éventail des âges des enfants (de 3 ans à 12 ans) qui pourront être acceptés et la nécessité d'une pause du personnel mobilisé sur la journée complète, l'accueil de 30 enfants pour ce service est un maximum.

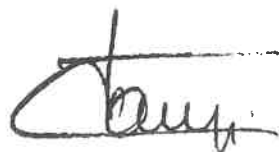
Afin d'organiser au mieux cette journée, merci d'envoyer un mail avant vendredi 3 février avant 16h00 précisant si votre enfant sera présent ce jour-là à :

barbara.granotier@peipin.fr

En cas de non réponse de votre part, les heures périscolaires et le repas ne pourront être décomptés.

En espérant votre compréhension pour la mise en place de ce service d'accueil dans des délais très brefs, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire



Frédéric DAUPHIN

